

La preuve par 2

par Grégoire Teyssier

S'il est en général assez facile de déterminer les périodes d'utilisation des cachets à date et marques postales datées, il en est tout autrement des marques annexes qui, le plus souvent, ne comportent pas de dateurs. De plus, elles n'ont pas été systématiquement apposées dans les cahiers d'épreuves, ce qui ne facilite pas leur étude. Pourtant, par leur caractère, leur fonction et leur longue périodes d'utilisations, elles revêtent un grand intérêt qui semble sous exploité par les marcophilistes. Le hasard aidant, j'ai pu déterminer la date de mise en service de l'une de ces marques...une bien mince contribution! En effet, la marque linéaire MISSENT TO, qui existe dans une grande variété de dimensions semble avoir progressivement été remplacée dans tous les bureaux, à partir de novembre 1905, par celle illustrée dans une circulaire du ministère des Postes. J'ai pu trouver, dans ma collection, deux exemples de cartes postales non délivrables qui confirment la mise en application de cette circulaire:

MINISTÈRE DES POSTES, OTTAWA.

LE 5 NOVEMBRE 1909.

AU SUJET DES OBJETS ENVOYÉS EN FAUSSE DIRECTION.

Relativement à l'article 225, page 42 du Guide Postal Officiel, qui exige que chaque objet envoyé en fausse direction (en outre d'être timbré au dos au moment de la réception, dans le cas des objets de la première classe) soit timbré au recto à la date de la réexpédition et avec les mots "Missent to" à la gauche de l'impression du timbre à date, les maîtres de poste sont informés qu'un timbre semblable à celui ci-contre: est fourni pour remplacer le timbre "Missent to".

Les maîtres de poste continueront à se servir du timbre "Missent to" jusqu'à la réception du nouveau timbre.



Tous les maîtres de poste transmettront immédiatement à l'Inspecteur, pour enquête, toutes les enveloppes qui leur seront envoyées par les destinataires conformément à la demande qui est imprimée dessus au moyen du nouveau timbre.

Enveloppes
transmises
à l'inspecteur.

Sous-ministre des Postes.

Source: Archives nationales du Canada, Collection des Affiches et Circulaires.
1909-11-5b.

CARTE POSTALE

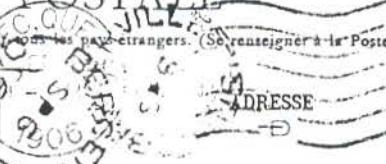
La Correspondance au recto n'est pas acceptée par tous les pays étrangers. (Se renseigner à la Poste.)

MISSENT TO

CORRESPONDANCE

ADRESSE

Je viens de recevoir votre
prescription - merci au
bon Samaritain - Prenez-
vous des forces? --
Respects et amitiés.
Avec affection,
S. H. +.



Excellente S. S. Victoire,
Congrégation de Notre-Dame
de Bellevue
Chemin Ste Foye.
Québec

MISSENT TO

Bergerville, 6 septembre 1906.

**MISSENT TO/PLEASE RETURN
COVER TO POSTMASTER FOR
ENQUIRY**

Matane, 20 juillet 1910.

